

Paris, le 19 octobre 2009

Communiqué de presse du collectif Génocide made in France

### **500 MILLIARDS D'EUROS POUR LES RESCAPES DU GENOCIDE DES TUTSI**

**Hubert Védrine réclame 2000 euros pour son manteau en cachemire et 1 euro pour préjudice moral, mais combien compte-t-il verser aux rescapés du génocide ?**

Se basant sur les indemnités versées par une assurance vie lors du décès du souscripteur, le collectif Génocide Made in France estime à au moins 500 milliards d'euros la somme qu'Hubert Védrine\*(1) et ses complices\*(2) devraient verser aux rescapé/e/s du génocide des Tutsi.

En outre, tous ces criminels contre l'humanité devraient aussi être destitués de leurs biens, de leurs droits civiques et condamnés à perpétuité à assurer des soins quotidiens aux survivant/e/s.

Voilà ce qu'il faudrait plaider **lundi 26 octobre 2009 au Tribunal de grande instance de Paris** affirme le collectif Génocide Made in France, tandis qu'Hubert Védrine réclame 2000 € pour faire nettoyer sa parure cachemire Lanvin.

Mais ce 26 octobre 2009 au Tribunal de grande instance de Paris, plus de quinze ans après l'implication directe de ces hauts représentants français dans le génocide des Tutsi qui fit périr plus d'un million de personnes, ce ne sera pas ces français présumés coupables du crime de génocide ni même le collectif, qui les dénonce qui seront jugés. La cible est un des participants ponctuels aux travaux du collectif, dont le seul tort est d'avoir été, à l'occasion, porte parole d'une action dénonçant l'implication d'Hubert Védrine dans ce crime d'Etat\* (3).

#### **Rappel des faits : Une implication qui fait tache.**

Le 8 novembre 2007, tandis qu'Hubert Védrine se rend au Cercle des armées pour dispenser un beau discours sur l'éthique ou l'amour des peuples, le collectif Génocide Made in France l'accueille avec une banderole *Védrine Génocide Made in France*. Un symbolique tapis rouge fait de colorant alimentaire délétère se prépare mais entache finalement l'homme de l'ombre. Hubert Védrine saura utiliser les services de police judiciaire pour traîner en justice deux manifestants pris au hasard, Mariama Keita, finalement relaxée et Xavier Renou, ancien membre du collectif qui a fait appel du verdict du 3 décembre 2008\*(4).

En dépit de la nature rigoureusement politique de cette action du collectif, la défense d'Hubert Védrine manœuvre pour réduire les faits à un acte de délinquance. Stratégie d'autant plus grotesque et ridicule que le plaignant abandonnera sa plainte pour diffamation. Plainte qui aurait ouvert un débat judiciaire sur le fond de l'affaire dans laquelle il ne cesse pourtant de plaider l'innocence de son pays, donc de sa personne\*(5).

Depuis, Hubert Védrine redouble d'énergie à se rendre présent dans les médias et colloques variés. Dans cette campagne, il tente de charmer l'opinion tout en minimisant son rôle dans la collusion génocidaire franco-rwandaise\*(6). Au passage, jouant le petit poisson porté par le grand courant de l'Histoire, il attire l'attention sur ses camarades, les ministres de la cohabitation et les militaires\*(7). Pourquoi moi et pas les autres ? Hubert Védrine demeure cependant un fervent défenseur de la France du génocide, qui n'aurait rien à se reprocher. Il était pourtant le bras droit du Président, "le second personnage du pays"\*(8).

Hubert Védrine patauge car l'Histoire se rapproche de la vérité. Notamment sur la présence militaire française pendant le génocide que Védrine a toujours niée\*(9).

Dans un article de Politis\*(10), Hubert Védrine lâche du terrain sur ses mensonges et reconnaît enfin cette présence militaire française active pendant tout le long du génocide -Oups !- il préfère utiliser le mot mercenaire\*(11). Encore une ruse françafricaine auto absolutrice où les partenaires d'hier deviennent d'incontrôlables et condamnables inconnus, heureux fusibles de la république. Fausse révélation, vraie diversion.

En 1993, en violation des accords d'Arusha que la France dit pourtant promouvoir\*(12), les livraisons d'armes - l'aide publique au développement de la patrie des droits de l'homme - perdurent. Les militaires français continuent leurs interventions sur la ligne de front, mais des soldats français ont l'ordre de se déguiser en soldats belges, leurs papiers d'identité sont confisqués le temps de chaque opération. En cas de capture par le FPR ils ont l'ordre d'indiquer qu'ils sont mercenaires\*(13). Les accords d'Arusha ont toujours été considérés bidons par le général Quesnot\*(14).

Pendant cela, les charniers de Tutsi se multiplient aux quatre coins du pays\*(15). Il y a bien un double jeu de la France. Publiquement faire mine d'être acteur de la paix à Arusha en Tanzanie, et dans l'ombre assister une organisation génocidaire sur les plans économiques, diplomatiques, logistiques et militaires, car l'Afrique demeure un laboratoire pour cette guerre secrète françafricaine\*(16). Pour mémoire, les chefs d'état-major de fait de l'armée rwandaise étaient le lieutenant-colonel Chollet puis le lieutenant-colonel Maurin\*(17). Cherchez l'erreur !

Grâce à Képi blanc\*(18), la revue de la Légion étrangère, le prochain mensonge auquel Védrine pourrait renoncer concerne l'exfiltration des génocidaires par la France. En effet ces légionnaires décomplexés racontent sans détour leurs rôles dans le sauvetage du gouvernement intérimaire rwandais.

Dernièrement, le rejet par l'OFPRA et le Conseil d'Etat de la demande d'asile d'Agathe Habyarimana\*(19), exfiltrée pendant l'opération Amaryllis, ainsi que l'arrestation fortuite du docteur Eugène Rwamucyo\*(20) planqué à Maubeuge, papiers en règle, protégé en haut lieux, mais recherché par Interpol, ne sont que quelques exemples parmi une longue liste\*(21) de bonnes fréquentations françafricaines.

Ce n'est pas le décorticage de l'opération Turquoise qui pourra venir à la rescousse d'Hubert Védrine. Pas plus que la piste fumeuse des juges espagnols ou la thèse du juge Bruguière. Rétractation après rétraction de témoins instrumentalisés\*(22), cette pseudo enquête qui s'est terminée en fiasco s'est révélée être une manigance orchestrée dans les coulisses de la raison d'Etat.

Après que des militaires français aient été décorés au printemps 2009 de la légion d'honneur pour leur rôle dans le génocide de 1994\*(23), alors que Hubert Védrine est pressenti pour présider l'Europe, l'enjeu des 3500 euros requis contre Xavier Renou pour dégâts matériels, amende et frais d'avocat, tout comme celui de cet euro symbolique pour préjudice moral n'est pas simplement de rappeler un militant à l'ordre hiérarchique mais bien d'asseoir l'omerta nécessaire à tout crime d'Etat.

Il est nécessaire que les responsables français impliqués soient jugés pour crime de génocide et que leur peine ne les isole pas dans une prison dorée mais mette l'intégralité de leurs biens et ce qui leur reste d'existence au service des victimes dans la réalisation des tâches les plus ingrates nécessaires à la survie de ceux-ci.

## Contacts Presse

Bruno Boudiguet, tel : (33) 6 25 05 76 04

Antonin Wattenberg, tel : (33) 6 26 21 2000

email : [contact@genocidemadeinfrance.com](mailto:contact@genocidemadeinfrance.com)

Site : <http://genocidemadeinfrance.com>

1 Secrétaire général de l'Élysée de 1991 à 1995, Hubert Védrine est l'un des responsables politiques français à avoir rendu l'État français co-auteur du génocide au Rwanda dans lequel périrent plus d'un million d'innocents.

2 <http://izuba.info/Nuitrwandaise/spip.php?article98>

3 <http://www.genocidemadeinfrance.com/spip.php?article88>

4 <http://www.genocidemadeinfrance.com/spip.php?article96>

5 <http://www.genocidemadeinfrance.com/spip.php?article93>

6 « Sur ces questions africaines, le secrétaire général que j'étais n'avait pas de rôle primordial. Il y avait une cellule africaine, et tout se passait entre le Président et les ministres concernés, l'état-major des armées et l'état-major particulier de l'Élysée. Le secrétaire général était informé, mais il n'avait pas le poids décisionnel qu'il peut avoir sur les autres sujets, à fortiori pendant une cohabitation où l'Élysée n'a pas les moyens d'une action distincte du gouvernement. » Politis n° 1060 du 9 juillet 2009.

7 « Après 1993, et donc en 1994 au moment du génocide, c'est un gouvernement de cohabitation : Mitterrand est président, Balladur Premier ministre, Juppé ministre des Affaires étrangères avec Villepin comme directeur de cabinet et Léotard ministre de la Défense. » « Il y avait une cellule africaine et tout se passait entre le Président et les ministres concernés, l'état-major des armées et l'état-major particulier à l'Élysée. » Politis n° 1060 du 9 juillet 2009.

8 C'est la définition du secrétaire générale de l'Élysée donnée dans *Claude Guéant* de Christian Duplan et Bernard Pellegrin, Editions du Rocher, 2008.

9 « Au début des massacres, mis à part les 450 parachutistes français envoyés pour aider au rapatriement des français, et les assistants militaires déjà cités, qui étaient sur le point de partir, il n'y avait donc sur place que des forces de l'ONU, essentiellement belges. » La lettre de l'Institut François Mitterrand n°8 juin 2004. Rwanda : les faits.

10 Nous ne saurions que trop recommander l'écoute des commentaires de Michel Sitbon, éditeur de *La nuit rwandaise*, à propos de l'interview d'Hubert Védrine dans Politis <http://bitin.fr/deux/hubert-vedrine-s-explique.html>

11 « Il est possible que des mercenaires français, ou autres, aient été mêlés à cet attentat (on a parlé de Belges ou d'Israéliens), mais je n'en sais rien, et l'on ne peut donc pas surinterpréter cela. » « Il y a beaucoup de soldats perdus en Afrique, de spéculations et de paranoïa. Cela ne prouve rien sur la politique des États. De toute façon, je n'en sais rien » Politis n° 1060 du 9 juillet 2009.

12 *La nuit Rwandaise* n°3. Arusha - Le « chiffon de papier »

<http://www.scribd.com/doc/19923893/Arusha-Le-chiffon-de-papier->

13 Révélation à paraître dans le prochain numéro de *La nuit rwandaise*

<http://izuba.info/Nuitrwandaise/>

14 Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994, auditions p 340. Hubert Védrine a déclaré « l'accord d'Arusha a mis le feu au poudre » selon le Figaro du 14 janvier 1998.

15 <http://www.scribd.com/doc/8939558/Rapport-FIDH-Mars-1993>

16 *Complices de l'Inavouable*. Patrick de Saint Exupéry, Les Arènes 2009

<http://www.arenas.fr/spip.php?article1404>

17 *La nuit rwandaise, l'implication française dans le dernier génocide du siècle* Jean-Paul Gouteux Editions l'esprit frappeur, 2001. p 484.

18 *Képi blanc*, octobre 1994. Voir *Noir silence*. François-Xavier Verschave, Editions les arènes, page 525.

19 <http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-40647371@7-40,0.html>

20 <http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/10/16/recherche-dans-le-cadre-du-genocide->

[rwandais-le-medecin-pratiquait-toujours\\_1254791\\_3224.html](#)

21 <http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2334/articles/a406263->

[les\\_tueurs\\_sont\\_parmi\\_nous.html](#)

22[http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/international/afrique/20090825.OBS8825/les\\_fausses\\_preuves\\_de\\_lenquete\\_bruguiere.html](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/international/afrique/20090825.OBS8825/les_fausses_preuves_de_lenquete_bruguiere.html)

23

[http://www.africaintelligence.fr/C/modules/login/DetailArt/LoginDetailArt.asp?rub=login&lang=FR&service=BRE&context=ARC&doc\\_id=62975358](http://www.africaintelligence.fr/C/modules/login/DetailArt/LoginDetailArt.asp?rub=login&lang=FR&service=BRE&context=ARC&doc_id=62975358)

<http://genocidemadeinfrance.com>